



CONSEIL MUNICIPAL

Mandat 2014/2020

ANNEE 2017

## PV du Conseil Municipal - 24 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt quatre mai, à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la Commune.

**Présents :** JM JACQUART ; F. VAN LAETHEM ; N. HERON ; N. ROUBAUD ; C. MATHON ; MC FICHELE ; A. KIMOUR ; M. HARMANT ; A. TRICOIT ; J. BAUDOUIN ; K. UDRY (arrivée à 19h07); J. AGNIERAY ; G. CHATEAU ; JM SPETEBROODT ; A BRUNO

**Absents excusés avec pouvoir :** S. LADRIERE (pouvoir à G CHATEAU) ; C. CHARROUTI (pouvoir à A KIMOUR) ; B. MILHEM (pouvoir à N. HERON) B. BAYET (pouvoir à J. BAUDOUIN)

**Absents excusés :** néant

**Secrétaire de séance :** M.C. FICHELE

### Ordre du jour :

↳ Délibération : création d'un poste d'attaché territorial

#### **Délibération créant un poste d'attaché territorial**

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et indique qu'étant donné le caractère particulièrement sensible de l'ordre du jour, s'agissant de traiter du remplacement d'une personne, il souhaite que cette séance soit à huis clos. Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le conseil municipal décide avec 16 voix pour et 2 contre de poursuivre cette séance à huis clos. Le public présent quitte la salle.

Monsieur le Maire reprend la séance et informe que le conseil municipal de ce jour a pour objet de recourir à la création d'un poste d'Attaché, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs. Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

↳ *Une situation individuelle étant ensuite évoquée, les débats n'en sont pas retranscrits au procès-verbal.*

Monsieur AGNIERAY s'interroge sur les crédits qui étaient prévus au budget et demande si la création du poste d'attaché était déjà envisagée lors du vote du budget. Monsieur le Maire précise que des sommes au budget avaient été prévues, des réserves, sur les charges de

personnel. C'est pour cela que la création du poste a été décidée. Monsieur KIMOUR précise que c'était donc prévu. Monsieur le Maire lui indique que ça a été prévu, pour le service périscolaire.

Monsieur KIMOUR interpelle Madame ROUBAUD en lui rappelant qu'ils avaient fait la remarque lors du conseil municipal et demandait pourquoi on laissait tant d'argent sur la masse salariale. Monsieur le maire confirme que c'était prévu pour le périscolaire

Monsieur Kimour insiste : avec les 4 mois écoulés sur l'année 2017, on doit déjà être en mesure d'apprécier le nombre d'effectifs dont la commune aura besoin. Il précise que la réflexion avait été faite et que la réponse avait été que c'était « *prévu au cas où* ». Monsieur KIMOUR estime qu'« *au cas où* » était déjà prévu depuis plusieurs mois.

↳ *Les débats reprennent sur des situations individuelles et ne seront donc pas consignés sur le procès-verbal.*

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu saisie du Centre de gestion pour solliciter la Commission Administrative Paritaire pour la création d'un emploi fonctionnel sur la commune de CAPINGHEM, ce qui est seulement permis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Monsieur HERON demande s'il s'agit ici d'un emploi d'Attaché. Monsieur le Maire indique que c'est le cas.

↳ *Les débats reprennent sur des situations individuelles et ne seront donc pas consignés sur le procès-verbal.*

Monsieur le Maire propose de passer au vote et rappelle que le vote de délibération se fait uniquement sur la création d'un poste d'Attaché.

La délibération est votée à 12 voix pour, 7 voix contre